

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 179

**Artikel:** Ne pas faire crédit (suisse)  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015921>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ne pas faire crédit (suisse)

Dans le bulletin mensuel du Crédit suisse, un article de M. Lutz, membre de la direction générale, modestement intitulé « Impressions de voyage en Afrique du Sud ». Il a été cité dans la presse de Johannesburg sous le titre « Les Suisses recommandent les actions sud-africaines ».

Cela ne surprendra pas, car on connaît les liens étroits qui existent entre le capitalisme suisse et l'industrie sud-africaine.

Ce qui étonne toutefois, ce sont certaines impressions recueillies par M. Lutz : « qui croyait que l'Afrique du Sud était un Etat policier est étonné du peu de gardiens de l'ordre en uniforme qu'il y voit ». Or on sait que les dépenses annuelles relatives à la police de ce pays s'élèvent à 350 millions de francs, qu'il y a en permanence 90 000 personnes dans les prisons, que le nombre de ceux qui y passent chaque année est d'un demi-million et que la torture y est couramment pratiquée.

A l'époque du séjour de M. Lutz, des vagues d'arrestations eurent lieu, notamment dans les

milieux universitaires de Johannesburg, et l'on parlait dans les journaux du fait que 17 détenus étaient morts entre les mains des services secrets dans des circonstances pour le moins suspectes.

Qu'est-ce donc qu'un « Etat policier » pour M. Lutz ? Comment celui-ci peut-il affirmer en outre « on est sans cesse surpris de constater le naturel avec lequel les Noirs, les métis, les Hindous et les Blancs vivent côte à côte », alors que la presse sud-africaine affirme que la méfiance entre Blancs et Noirs n'a fait que grandir au cours de ces dernières années ?

De deux choses l'une : ou bien la prudence proverbiale des banquiers helvétiques s'est muée en naïveté, ou bien leurs services de renseignements sont fort mal documentés. Dans les deux cas la conclusion est la même : si l'on ne peut plus faire crédit à l'information de la direction générale, il vaudrait peut-être mieux passer outre ses conseils... et retirer ses fonds d'Afrique du Sud.

Seulement, je regrette beaucoup, je ne crois aucunement au sérieux de nos autorités. Je remarque en effet qu'après un temps où la censure intervenait parfois maladroitement en interdisant des films de valeur (*Les Tricheurs* !) ou en faisant saisir des œuvres d'art n'ayant aucun caractère pornographique (œuvres de Von Ballmoos), nous connaissons aujourd'hui le règne non pas de la liberté, mais de la licence la plus effrénée. Dans les journaux lausannois, je vois parmi les films projetés en date du 11 mai : *La Mazurka du Puceau*, *Une prostituée au service du public et en règle avec la loi*, *Les fantaisies amoureuses de Siegfried*, *Anatomie de l'Orgasme*, *Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère*, tous films qui ont pour caractère commun de n'avoir aucune valeur, à quelque point de vue qu'on se place (esthétique, didactique, etc.).

D'autre part, si *La Pomme*, si *Zéro de conduite* ont été inquiétés, jamais, à ma connaissance, la revue *Jasmin* (parmi tant d'autres !), où l'on trouve les renseignements les plus précis sur les sujets les plus divers (adultère, inceste, et le plaisir, et l'orgasme, et le corps du garçon — à l'usage des filles — et la façon d'« exciter » sa compagne — à l'usage des garçons), jamais *Jasmin* n'a suscité la moindre objection. Si bien que tout se passe hélas comme si les intérêts financiers engagés étaient le seul critère dictant une éventuelle intervention des pouvoirs. (...)

J'approuve, mais force m'est de constater que les arrêtés du Conseil d'Etat sont parfaitement insuffisants pour assurer aux élèves une scolarité normale. Contribuable et père d'un enfant qui fait son gymnase, je dois constater que cet enfant se trouve placé dans des conditions de travail qui rendent l'enseignement à peu près vain : salle sous les fenêtres de laquelle se déroulent des travaux comportant l'emploi de bétonneuses, perceuses, etc., à telle enseigne que les élèves n'entendent tout simplement pas ce que dit le maître ; autre salle devant laquelle défilent de minute en minute autos et poids lourds, que d'autres travaux, rendant d'autres locaux du même gymnase inuti-

## COURRIER

### Les arrêtés scolaires vaudois et les conditions de travail au gymnase

Un lecteur réagit à la prise de position de DP contre les arrêtés scolaires. Nous faisons une large place à ce texte qui, bien que ne donnant pas d'arguments décisifs en faveur des arrêtés, montre bien les difficultés actuelles de l'enseignement gymnasial en particulier. Le diagnostic, à cet égard, est clair ; l'on sait pourtant que c'est plutôt

la détérioration de la situation dans les écoles primaires qui a impressionné le Conseil d'Etat vaudois ; sur ce dernier point, la démonstration reste encore à faire après la récente assemblée de la Société pédagogique.

Après lecture de votre numéro 178 et des articles consacrés aux arrêtés du Conseil d'Etat vaudois, je dois dire que, malgré tout, j'approuve les dits arrêtés. Devant la prolifération d'écrits « ordures », je comprends même certaines réactions extrêmes comme celles de MM. André Marcel (*Petit Livre Rouge des Ecoliers*) et Michel Jac-